
Présidence : Lituanie

721^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : Mercredi 12 juin 2013

Ouverture : 10 h 05
Clôture : 12 h 15

2. Président : Ambassadeur G. Čekuolis

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DIALOGUE DE SÉCURITÉ

Exposés sur les femmes, la paix et la sécurité, ainsi que sur la prévention de la violence sexuelle dans les conflits, par M. A. Long, Conseiller principal pour les questions politiques, et M^{me} J. Upton, Responsable politique et programme, Initiative de prévention de la violence sexuelle dans les conflits, Ministère des affaires étrangères et du Commonwealth du Gouvernement du Royaume-Uni ; et sur les moyens de faire avancer le travail du FCS et de renforcer la coopération : assistance à la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies, par M^{me} B. Koçyiğit, Coordinatrice du FCS pour les questions relatives à la résolution 1325 : Président, M. A. Long (FSC.DEL/100/13 OSCE+), M^{me} J. Upton (FSC.DEL/100/13 OSCE+), Coordinatrice du FCS pour les questions relatives à la résolution 1325 (Turquie) (FSC.DEL/102/13 OSCE+), Irlande-Union européenne (la Croatie, pays en voie d'adhésion ; l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi qu'Andorre, la Géorgie et la Moldavie, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/101/13), États-Unis d'Amérique (annexe 1), Turquie, Royaume-Uni, Coordonnateur du FCS pour les questions concernant le Code de Conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité (Allemagne), Croatie, Finlande, Autriche

Point 2 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

- a) *Contribution financière à des projets liés au Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité : Allemagne (annexe 2)*
- b) *Stratégie de sécurité nationale pour 2013 approuvée par le Gouvernement espagnol le 31 mai 2013 : Espagne (annexe 3)*

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Distribution d'un document du Coordonnateur nommé par le Président du FCS pour les questions de non-prolifération, portant sur les Principes de l'OSCE régissant la non-prolifération (FSC.DEL/99/13 OSCE +) : Président, Coordonnateur nommé par le Président du FCS pour les questions de non-prolifération (Ukraine), Royaume-Uni, États-Unis d'Amérique, Ukraine, France, Biélorussie, Pologne*
- b) *Publication, le 5 juin 2013, de deux notifications concernant des missions de vérification en raison des inondations en Allemagne : Allemagne*
- c) *Questions de protocole : Roumanie, Président*
- d) *Réunion informelle consacrée à la Réunion 2013 des chefs des centres de vérification, prévue le 13 juin : Président*

4. Prochaine séance :

Mercredi 26 juin 2013 à 10 heures, Neuer Saal

721^e séance plénièreJournal n^o 727 du FCS, point 1 de l'ordre du jour**DÉCLARATION DE
LA DÉLÉGATION DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE**

Monsieur le Président,

Je voudrais tout d'abord vous remercier, vous et nos distingués orateurs, M. Andrew Long et M^{me} Jackie Upton, de l'Initiative pour la prévention de la violence sexuelle dans les conflits lancée par le Ministère des affaires étrangères et du Commonwealth du Royaume-Uni, ainsi que ma collègue, M^{me} Bilge Koçyiğit, Coordonnatrice du FCS pour les questions relatives à la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies, de leurs excellents exposés.

La prévention de la violence sexuelle dans les conflits est une question essentielle pour tous. La violence sexuelle a une incidence profondément négative sur la vitalité des civils et sur la stabilité nationale. Les dommages physiques, mentaux et psychologiques infligés à tout un chacun nuisent au bien-être des communautés, des familles et de la société dans son ensemble. Si les institutions politiques, juridiques et judiciaires d'un pays ne se soucient pas des viols et des agressions sexuelles, une culture d'impunité s'installera et empêchera toutes les personnes, hommes et femmes – pas uniquement les survivants – de mener une vie digne. Au bout du compte, cela prive les nations de leurs chances d'un avenir stable et prospère.

En décembre 2011, les États-Unis ont lancé leur Plan d'action national sur les femmes, la paix et la sécurité, dans lequel est présentée une approche globale et incluant l'ensemble du gouvernement, qui rassemble l'expérience et les capacités de ce dernier pour appeler l'attention sur la nécessité de faire participer les femmes et de les protéger, ainsi que de prévenir la violence. Cette initiative représente un changement fondamental dans la manière dont les États-Unis envisagent leur soutien diplomatique, militaire et en matière de développement apporté aux femmes dans les zones de conflit. Par ailleurs, en août 2012, les États-Unis ont publié leur toute première Stratégie pour prévenir la violence sexiste et y répondre globalement. Les deux stratégies étaient accompagnées de décrets exécutifs présidentiels ordonnant leur mise en œuvre.

La prévention de la violence sexiste, y compris de la violence sexuelle dans les conflits, n'est pas seulement une question de droits des femmes ; il s'agit d'assurer une politique étrangère efficace pour promouvoir la stabilité, la prospérité et la paix. Nous

félicitons le Royaume-Uni du rôle moteur qu'il a joué à cet égard et applaudissons l'Initiative pour la prévention de la violence sexuelle lancée par le Ministère des affaires étrangères et du Commonwealth, qui a galvanisé le soutien en faveur de ce travail parmi les autres nations membres du G8, le Conseil de sécurité des Nations Unies et des organisations internationales comme l'OSCE.

Nous devons aussi reconnaître que ce problème ne concerne pas seulement les zones de conflit, mais qu'il s'agit également d'une question à laquelle il est indispensable de remédier au sein de nos forces armées. La manière dont nous remédions à nos propres problèmes est aussi importante que celle dont nous traitons les problèmes de nos semblables à travers le monde. Je suis certain que nous savons tous que les États-Unis luttent contre la violence sexiste au sein de leurs propres forces armées. Mais, ce qui importe ici, c'est que nous assumons pleinement nos responsabilités et que nous nous appliquons les mêmes normes que celles que nous voulons voir respectées par autrui. Comme le Président Obama l'a déclaré en mai de cette année à des diplômés de l'Académie navale des États-Unis : « Nous devons reconnaître que, même dans ses murs, même dans nos forces armées, nous avons vu comment le comportement répréhensible de certains pouvait avoir des répercussions considérables...ceux qui commettent des agressions sexuelles ne commettent pas seulement un crime, ils menacent la confiance et la discipline qui font la force de nos militaires. » Le lendemain, le Secrétaire à la défense des États-Unis, Chuck Hagel, dans le discours qu'il a prononcé devant des diplômés de l'Académie militaire de Westpoint, a insisté sur le fait que chacun devait faire partie de la solution en déclarant : « Le harcèlement sexuel et les agressions sexuelles au sein des forces armées sont une profonde trahison de serments sacrés et de confiances sacrées. Ce fléau doit être éradiqué. Nous sommes tous comptables et responsables pour faire en sorte que cela se réalise. »

Il est important de noter que les efforts visant à prévenir la violence sexuelle dans les conflits et dans nos forces armées complètent d'autres éléments de l'approche globale des femmes, de la paix et de la sécurité au titre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies. La lutte contre la violence sexuelle n'est qu'un des éléments importants dans notre approche des femmes, de la paix et de la sécurité, qui englobe des efforts visant à promouvoir la participation des femmes aux négociations de paix, aux activités de consolidation de la paix, à la prévention des conflits et à la prise de décisions. Elle comprend également des efforts destinés à protéger les femmes de la violence sexiste dans les situations de conflit et d'après-conflit, ainsi qu'à assurer un accès égal aux secours et à l'assistance au relèvement. Nous soutenons les efforts visant à élaborer un plan d'action à l'échelle de l'ensemble de l'Organisation sur la résolution 1325, qui orienterait le travail que nous faisons pour améliorer la mise en œuvre dans chacun de ces domaines dans toute l'OSCE.

Mais surtout, nous ne devrions pas seulement appeler l'attention sur la question de la résolution 1325. Le FCS a été chargé par les ministres de prendre des mesures pour promouvoir sa mise en œuvre dans l'espace de l'OSCE. Notre engagement en faveur de la question des femmes, de la paix et de la sécurité se mesurera à l'aune de notre mise en œuvre. Le Plan, élaboré par le Département d'État des États-Unis, pour la mise en œuvre du Plan d'action national sur les femmes, la paix et la sécurité nous donne, pour sa part, des orientations sur la manière dont le Département d'État, à Washington comme dans les ambassades et les consulats américains, peut promouvoir la cause des femmes, de la paix et de la sécurité. Le Plan contient plusieurs exemples pratiques de sa mise en œuvre (qui peuvent être consultés en ligne sur le site Web du Département d'État à l'adresse :

<http://www.state.gov/documents/organization/196726.pdf>). Pas plus tard que le mois dernier, Mike Smith, le Directeur de programme, au Département d'État, de notre Initiative en faveur des opérations de paix dans le monde, vous avait donné un exemple pratique. Dans l'exposé qu'il a fait au FCS le 8 mai, il a partagé avec vous les enseignements tirés de l'expérience des États-Unis dans la mise en œuvre de leur Plan d'action national dans le domaine de la formation au maintien de la paix.

Nous sommes désormais arrivés à un stade où nous devons faire fond sur ces utiles discussions que nous avons dans le cadre du Dialogue de sécurité en présentant des idées concrètes pour l'action du FCS dans le domaine des femmes, de la paix et de la sécurité. Comme l'ont montré les intervenants aujourd'hui, ces questions ne peuvent pas attendre. Elles requièrent une action urgente de la part des États participants de l'OSCE.

Merci, Monsieur le Président,

Je vous demande de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal de ce jour.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Forum pour la coopération en matière de sécurité

FSC.JOUR/727

12 June 2013

Annex 2

FRENCH

Original: GERMAN

721^e séance plénière

Journal n° 727 du FCS, point 2 a) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE L'ALLEMAGNE

Monsieur le Président,

Comme vous vous en souvenez certainement, quelques États participants ont déjà soutenu financièrement des projets liés au Code de conduite en 2013. Il s'agit ici de financer des séminaires, d'inviter des orateurs de haut rang et aussi d'assurer le bon déroulement de notre débat annuel ici à Vienne. Dernièrement, de concert avec la Suisse, l'Allemagne a financé la traduction en arabe de cet important document.

Je me réjouis de pouvoir vous annoncer aujourd'hui que la République fédérale d'Allemagne soutiendra les mesures du Code de Conduite au moyen de 36 000 euros supplémentaires en 2013.

Cet argent pourra être utilisé aussi bien pour les séminaires devant avoir lieu prochainement en Bosnie-Herzégovine et à Malte que pour d'autres mesures.

Nous sommes convaincus de l'utilité de tous les projets relatifs au Code de conduite et serions heureux que d'autres États participants s'associent également aux efforts visant à faire mieux connaître ce thème important.

Je vous remercie de votre attention et vous prie de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal de ce jour.

721^e séance plénière

Journal n° 727 du FCS, point 2 b) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE L'ESPAGNE

Monsieur le Président,

La délégation de l'Espagne souhaite informer le Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) que, le vendredi 31 mai, le Gouvernement espagnol a approuvé la Stratégie espagnole de sécurité de 2013 ainsi qu'un décret royal instituant un Conseil de sécurité nationale ayant le statut d'une commission déléguée du gouvernement pour la sécurité nationale. Ce Conseil, dont la création n'engage aucun coût, comprendra plusieurs ministres et des hauts responsables du gouvernement concernés par la sécurité et sera présidé par le Président du gouvernement.

La Stratégie s'inscrit dans la continuité de l'approche globale de la sécurité nationale. Instrument de son époque, elle reflète les risques et les menaces à prendre en compte dans un monde en mutation constante. À cet égard, elle met l'accent sur un concept de sécurité au sens large, qui est en phase avec les changements profonds qui touchent l'État et la vie quotidienne du citoyen. La sécurité comprend des domaines divers, et la nature essentiellement transversale et transnationale des risques et des menaces qui compromettent la sécurité aujourd'hui appelle des réponses globales.

Cette nouvelle structure aligne ainsi la façon dont l'Espagne et le peuple espagnol abordent la question de la sécurité sur les pays qui sont les plus avancés dans ce domaine et qui ont des procédures et des organes analogues. Elle structure et renforce par ailleurs l'approche de la sécurité nationale.

Monsieur le Président,

La Stratégie de sécurité nationale de 2013 adopte une vue générale et globale de la sécurité nationale qui recouvre des domaines d'action très divers. Le concept de sécurité nationale, qui se limitait traditionnellement à la défense et à la sécurité publique, englobe désormais de nouveaux acteurs et menaces, notamment les cybermenaces, qui constituent un risque pour la sécurité nationale.

Au total, la Stratégie recense 12 risques pour notre sécurité : les conflits armés, le terrorisme, les cybermenaces, la criminalité organisée, l'instabilité économique et financière, la vulnérabilité énergétique, les flux migratoires non contrôlés, les armes de destruction

massive, l'espionnage, les situation d'urgence et les catastrophes naturelles, la vulnérabilité de l'espace maritime et la vulnérabilité des infrastructures critiques et des services essentiels.

La Stratégie de sécurité nationale de 2013, coordonnée par le Département de la sécurité nationale de la Présidence du gouvernement, est une version révisée de la Stratégie adoptée en 2011 par l'administration précédente. La délégation espagnole avait d'ailleurs informé le FCS de l'adoption de cette stratégie dans une déclaration du 6 juillet 2011 annexée au journal FSC.JOUR/657 de la séance du même jour.

Monsieur le Président,

L'objectif du gouvernement dans la stratégie de 2013, qui bénéficie de l'appui politique du principal parti d'opposition, est de renforcer ce consensus social et politique et de le rendre ouvert à tous puisqu'il s'agit d'une véritable politique d'État.

Le document, qui peut être actuellement consulté en espagnol sur le site internet de la Présidence (<http://www.lamoncloa.gob.es/home.htm>), comprend les cinq chapitres suivants :

- Le chapitre 1 présente un concept complet de sécurité nationale en phase avec les menaces et risques actuels ;
- Le chapitre 2 place la sécurité de l'Espagne dans un contexte mondial et présente les grandes priorités stratégiques de l'Espagne en tant qu'État divers et pluriel ;
- Le chapitre 3 recense les principaux risques et menaces pour la sécurité nationale;
- Le chapitre 4 définit les domaines d'action prioritaires en matière de sécurité nationale au regard des risques et des menaces auxquels nous sommes confrontés ;
- Le chapitre 5 définit le système de sécurité nationale qui permettra aux autorités d'agir de manière coordonnée en vue d'employer de manière efficace et rationnelle les ressources disponibles.

Monsieur le Président,

Je demande que cette déclaration soit annexée au journal de la séance de la plénière de ce jour.

Je vous remercie de votre attention.